

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 8 septembre 2026

Présents : Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, BROCHON Sylviane, LEMOINE Françoise, PANNETIER Ophélie, BONNET Elise
Mrs. KINTING Fabrice, GAYOUT Rémi, MONDUC Elien, SLUSARCZYK Kévin
Absent excusé : Mr GORRE Sylvain a donné pouvoir à Mr KINTING Fabrice
Secrétaire de séance : Mr GAYOUT Rémi

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour : Mr le maire ouvre la séance et propose au conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 août :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 5 août est approuvé.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

Vu le décret n° 2026-831 du 25 août 2026 relatif au champ d'application de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;

Considérant que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation se substitue, à compter du 1er janvier 2027, à la taxe d'habitation sur les logements vacants et à la taxe annuelle sur les logements vacants ;

Le maire de Firbeix expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer, à compter du **1er janvier 2027**, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la commune de Firbeix, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Approbation du compte rendu d'activités 2025 de communauté de communes :

Monsieur Le maire présente aux membres du conseil municipal, pour approbation le compte rendu d'activités 2025 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Attribution des subventions 2026 :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal présents l'enveloppe ouverte au titre des subventions au budget primitif 2026. Il propose que soit effectuée la ventilation par bénéficiaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la répartition suivante :

Comité départemental randonnée pédestre :	91 €
La croix rouge :	200 €
Association de Pêche « le bambou » :	500 €
Amicale des Pompiers de la Coquille :	200 €

Association des Restos du Cœur :	300 €
Association les Amis de la Maison de retraite :	200 €
Association Gym Volontaire :	200 €
Association nos villages nos chemins :	100 €
Association Vivre ensemble :	200 €
Association Foothislecole :	200 €
Association sportive du collège de la coquille :	200 €
Association USF AA :	0 €
Association jumelage :	0 €

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

5. Approbation des nouveaux statuts de l'ATD 24 :

Le maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité approuve les nouveaux statuts de l'ATD 24 et prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : le Maire, Fabrice KINTING membre titulaire de droit.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

6. Clôture de la régie pêche communal :

Vu la délibération en date du 27 mars 1999 portant création de la régie de recettes pour vente de tickets de pêche ;

Vu l'avis de Monsieur le Comptable public et considérant que cette régie n'est plus utilisée et qu'il convient, en conséquence, de procéder à sa clôture ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à la clôture de la régie de recettes dénommée « Pêche ».

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

7. Attribution du logement au-dessus de la mairie :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Pellico Ludivine a quitté le logement situé 324 av Aliénor d'aquitaine, le 30 mai 2026.

Il fait part de la demande de Mme CHAUCHET Méline pour occuper ce logement à partir du 15 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer le logement, au 15 septembre à Mme CHAUCHET Méline et fixe le prix du loyer mensuel à 420 euros.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

8. Présentation du Plan communal de sauvegarde :

Mr le maire présente le plan communal de sauvegarde (PCS), ce document permet à la commune de se préparer à faire face à différents risques, tels que les inondations, les tempêtes, les accidents industriels ou tout autre événement susceptible de perturber la vie de la commune.

Il a pour objectif de :

- Prévenir les risques et anticiper les situations d'urgence.
- Organiser l'alerte et l'information de la population.
- Définir les moyens humains et matériels disponibles.
- Coordonner les actions des élus, des agents communaux et des services de secours.
- Assurer la protection et la mise en sécurité des habitants.

9. Vote des tarifs de la salle des fêtes :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, d'actualiser les tarifs relatifs à la location de la salle de fêtes.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions tarifaires :

	Habitant Firbeix	Habitant hors Firbeix	Association Firbeix	Association hors commune
Salle seule 1 Jour	150 €	250 €	30 €	80 €
Salle seule 2 jours	200 €	280 €	40 €	110 €
Salle + cuisine 1 Jour	240 €	340 €	60 €	140 €
Salle + cuisine 2 Jours	300 €	400 €	80 €	170 €
Vaisselle	Gratuit	20 € par armoire de 36 couverts	Gratuit	20 € par armoire de 36 couverts
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €
Pour Réunions	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Forfait chauffage	100 €	100 €	100 €	100 €
Forfait ménage avec cuisine	120 €	120 €	120 €	120 €
Forfait ménage salle seule	80 €	80 €	80 €	80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les tarifs exposés dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Questions diverses :

Mr le maire fait un point sur la boulangerie.

Mme Coineau Françoise propose l'intervention d'un magicien pour l'arbre de Noël des enfants et des aînés, qui se déroulera le mercredi 16 décembre à la salle des fêtes, pour un montant de 600 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures

La secrétaire de séance : GAYOUT Rémi